



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ASA Morvan

1 rue des Pierres

71400 AUTUN

asamorvan@free.fr

Visa FFSA

Visa Ligue BFC



AUTUN les 24, 25 et 26 AOÛT 2018

1^{er} RALLYE LTRS D'AUTUN SUD-MORVAN

REGLEMENT PARTICULIER

Rallye Loisir Tourisme de Régularité Sportive

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.

PROGRAMME DU RALLYE : Voir Règlement Rallye National

ADRESSES : Voir Règlement Rallye National

ARTICLE 1P.

ORGANISATION : L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 24, 25 et 26 août 2018 en qualité d'organisateur Administratif et technique sous le patronage de la ville d'Autun le : 1^{er} Rallye National LTRS d'Autun Sud Morvan.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du :

1) Ligue Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté Visa N° 54 du 10/05/2018

2) FFSA Visa N° 394 du 18/05/2018

Comité d'Organisation : Idem rallye support moderne

Organisateur technique : Idem rallye support moderne

1.1P. OFFICIELS :

Directeur de course:	M. SEGUIN Daniel	Licence N° 2477
Directeur de course Délégué-Terrain LTRS:	M. MALSOT Alain	Licence N°131406
Commissaire Technique délégué LTRS :	M. GUYOT Michel	Licence N° 4432
Président du Collège LTRS :	M. NOMBLOT Jacky	Licence N° 5565

1.2P. ELIGIBILITE : Le 1^{er} Rallye National LTRS d'Autun Sud Morvan compte:

- Comme doublure du 47^{ème} Rallye National Autun Sud Morvan

1.3P. VERIFICATIONS :

Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course Délégué-Terrain LTRS ; présence obligatoire (réglementation 2018)

1) À la prise du road-book, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants

- Permis de conduire (pilote et copilote)
- Vignette de contrôle technique
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Attestation d'assurance
- Licences (pilote et copilote)
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.
- Passeport technique FFSA de la voiture (Non obligatoire)

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

Dans tous les cas, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser un véhicule qui ne serait pas dans l'esprit historique du rallye, sans avoir à justifier son choix.

Une photo du véhicule nous sera envoyée pour valider l'engagement.

2) Le vendredi 24 août les vérifications administratives et techniques auront lieu de 16h à 22h30 au Parc des Expos l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan (<https://asamorvan.com>).

Le samedi 25 août les vérifications administratives et techniques auront lieu de 8h à 10h au Parc des Expos l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront envoyés avec les accusés de réception d'engagement.

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

3) Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course Délégué-Terrain, au Podium de départ à **11h** et à cette occasion, un briefing écrit sera remis aux équipages contre émargement.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye, sont tenus d'assister à ce briefing.

ARTICLE 2P :

ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P :

CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT

3.1.3

Le choix de la moyenne, de la part du concurrent, est obligatoire.

INSCRIPTIONS 3.1.5P : Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de : **ASA Morvan**, ainsi qu'une photocopie de son permis de conduire, une photo du véhicule et une photocopie de l'assurance **avant le lundi 20 août 2018 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi)**, à l'adresse suivante :

ASA Morvan Leslie BRUNEAU – 1, rue des Pierres 71400 AUTUN

Tel : 06 03 07 77 45 email : leslie@asamorvan.com

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à 25 voitures maximum

3.1.11P Les droits d'engagement son fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 210 €

Chèque libellé à l'ordre de : ASA Morvan

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et **la photo du véhicule**.

Les chèques ne seront déposés en banque que le 27 août 2018.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et

50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.2.P Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

- Licences admises : ICCR – NCCR
- Titres de Participation : TPRR

(pour toute demande de titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile)

3.3 : Ordre des départs :

VHC – Moderne – VHRS – LTRS. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P :

CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1P Voitures autorisées :

Voitures de tourisme de série conformes à la législation routière en France.

4.2P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible. La surface par concurrent est calculée pour 50m² par voiture ou 90m² pour 2 voitures, conformément au §4.3 de la réglementation. Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 12€ du m².

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire:

De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.

De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Le parc dédicaces sera prévu à Moux en Morvan. (Comme précisé dans le carnet d'itinéraire)

4.3.2P : Pneumatiques conformes aux voitures de tourisme de série conformes à la législation routière en France.

ARTICLE 5P. PUBLICITE : Idem rallye support moderne

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES Idem rallye support moderne

6.1P. RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

6.2P : Conforme au règlement standard FFSA.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage. **3 passages par ES maximum**

6.3 Description

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expos de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2018 représente un parcours total de **393.8 Kms**.

Il est organisé en 2 étapes,

1^{ère} étape le samedi 25 août de 1 section (6 ES).

2^{ème} étape le dimanche 26 août de 2 sections (6 ES).

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **155.56 Kms**.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 25 août

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|-------------|
| - Barnay – Villiers - Savilly | ES 1/4: 14.65 kms x 2 | = 29.3 kms |
| - Chissey - Cussy- Menessaire – Moux | ES 2/5: 15 kms x 2 | = 30 kms |
| - Lucenay-Sommant | ES 3/6: 9.240 kms x 2 | = 18.48 kms |

Dimanche 26 août

- | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|-------------|
| - Barnay – Villiers - Savilly | ES 8/11 : 14.65 kms x 2 | = 29.3 kms |
| - Chissey - Cussy- Ménessaire – Moux | ES 9/12: 15 kms x 2 | = 30 kms |
| - Lucenay-Sommant | ES 10/13 9.240 kms x 2 | = 18.48 kms |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du road book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan.

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

6.4 Reconnaisances Conforme au règlement standard FFSA.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage. **3 passages par ES maximum**

6.1.1 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants ;

Date et horaires de reconnaissances

Samedi 18 août 2018 (8h à 20h00)

Dimanche 19 août 2018 (8h à 20h00)

Vendredi 24 août (8h à 20h00)

Distribution du carnet d'itinéraire (Road book).

A prise du road book, prévoir la remise de la **Fiche Speaker complétée**

Le carnet d'itinéraire sera distribué aux jours et heures suivants :

Samedi 18 août 2018	07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
Dimanche 19 août 2018	07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
Vendredi 24 août 2018	07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun 14h00-16h00 : Parc des expositions l'Edeun à Autun

ARTICLE 7P :

7.2 DEROULEMENT DU RALLYE : Dispositions relatives aux contrôles : Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les contrôles de passage et contrôles horaire sous peine de pénalisations. Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés. Les lignes de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées.

Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles Horaire (CH) : à ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle l'heure de présentation.

- 1) L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.
- 2) Par minutes d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- 3) Par minutes de retard, une pénalisation de 10 secondes.

7.3 TEST DE REGULARITE : La longueur minimum d'un test de régularité est libre. Le Directeur de Course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité : une "moyenne haute", une "moyenne intermédiaire", une "moyenne basse", en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture de même type x 1,3. Ces valeurs seront communiquées, au choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au contrôle horaire des départs de chaque test de régularité. Aucune moyenne ne devra figurer au règlement particulier du rallye. Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité. La feuille d'engagement doit comporter les cases "haute", "intermédiaire", "basse", où le concurrent inscrira la catégorie de moyenne choisie pour tout le rallye. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du Collège des Commissaires Sportifs. Le chronométrage des tests de régularité est obligatoire. Des chronométrages secrets intermédiaires sont OBLIGATOIRES pour les tests de régularité. Toutes les pénalités en temps sont exprimées en heures, minutes et secondes. Les appareils de chronométrage doivent être synchronisés avec l'horloge parlante et entre eux. La longueur des tests de régularité doit être mesurée avec précision entre les lignes de départ, de chronométrage intermédiaire (obligatoires) et d'arrivée. La situation des lignes de chronométrage intermédiaires de ces tests de régularité doit être secrète. En cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée (art. 7.51.1). L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour le rallye VHC doit être identique. Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Tout ralentissement intempestif sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs suivant règlementation FFSA.

REGLEMENT PARTICULIER : Le départ des voitures sera donné de minute en minute. Pour des raisons de sécurité, le directeur d'épreuve pourra diminuer les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés. Au départ d'un secteur de test de

régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.5 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE : Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.5.4 TEST DE REGULARITE NON EFFECTUE :

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition **d'avoir signifié, au Chargé des Relations avec les Concurrents ou à la Direction de Course, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.**

Dans ce cas, la voiture doit être présentée au Parc fermé **30** minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape (prise d'un nouveau carnet de bord).

Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage recevra une pénalité définie par le Collège des Commissaires Sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.

7.6 PARC FERME : Les parcs de regroupement seront obligatoirement sous le régime de parc fermé. Les parcs de fin d'étape ne seront pas sous le régime de parc fermé.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P :

RECLAMATION APPEL : Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P : Chaque concurrent recevra un lot qui lui sera remis à l'occasion de La Remise des Prix au parc des expositions de l'Eduen, route de Chalon 71400 Autun.